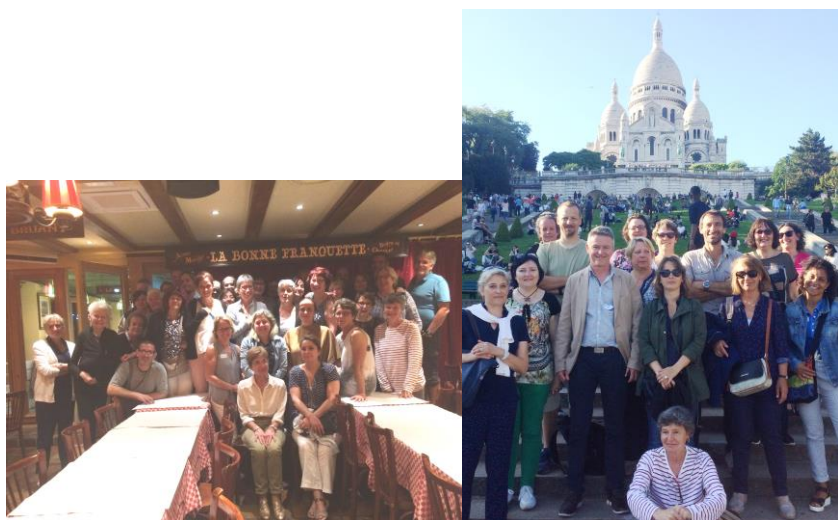


Web: <http://caes.inserm.fr>



Comme chaque année au mois de juin, la réunion InterCLAS réunissant tous les CLAS a été riche en échanges divers par les différents sujets abordés : la billetterie dématérialisée, le règlement général sur la protection des données (RGPD), le nouveau tableau pour les décharges de service, mais aussi le rôle important joué par les CLAS dans les relations avec les agents Inserm participant aux activités. En effet de premières statistiques nous indiquent qu'un nombre important d'agents Inserm participent uniquement aux activités des CLAS.

Nous avons clôturé cette réunion avec un goûter de spécialités régionales. Merci aux CLAS d'avoir joué le jeu ! Puis nous avons visité le Quartier de Montmartre et le Sacré-Cœur avec les conférenciers d'Echappée Belle.



Nous avons clôturé cette journée autour d'un repas convivial au restaurant « la bonne franquette » au cœur de Montmartre.

Merci à tous pour votre participation !

A vos agendas !

- Le prochain InterCLAS aura lieu dans les locaux du CAES le mardi 16 octobre de 10h à 16h. Tous les CLAS seront conviés ! (un représentant par CLAS)
- Le prochain CNAS sera délocalisé à Dammarie les Lys (Seine et Marne) du 13 au 15 novembre. Pour finir le tour de France des CNAS délocalisés c'est au tour des 12 CLAS parisiens de participer aux discussions, échanges et décisions des élus qui donnent lieu à des votes.

AG CAES 2018

L'Assemblée Générale du CAES a réunis 74 participants le 20 juin 2018 à la résidence hôtelière J-B Clément de Saint-Ouen, avec 997 pouvoirs, 22 CLAS étaient représentés. Pour l'an prochain, nous vous encourageons de nouveau à inciter les agents dépendants de vos CLAS à donner pouvoir au représentant du CLAS, par voie électronique de préférence.

Stagiaires Inserm

Les stagiaires peuvent-ils participer aux activités du CLAS et du CAES avec une subvention à la grille ou au forfait ?

Oui, si les stagiaires perçoivent une gratification de l'Inserm quelle que soit la durée de leur stage, ils peuvent être subventionnés à la grille ou au forfait **mais uniquement pour les activités locales**. Ils devront envoyer leur fiche agents au CAES pour connaître leur taux de subvention mais n'auront pas d'espace adhérent sur le site du CAES.

Billetterie dématérialisée : Le CAES propose une billetterie nationale (cinéma, parc zoologique et d'attractions, clubs salles de sport ...) distribuée aux agents Inserm via les CLAS. Certains CLAS distribuent aussi une billetterie plus locale par l'intermédiaire d'associations ou de prestataires, contre un abonnement plus ou moins onéreux. La billetterie est fortement appréciée mais sa gestion est chronophage aussi bien en national que dans les CLAS, pour ne promouvoir, finalement que des activités individuelles. Il a semblé souhaitable de mettre en place une billetterie nationale en ligne qui, en plus de dégager du temps aux membres des CLAS et à la secrétaire du secteur CLAS, apportera une gamme de propositions beaucoup plus étendue, choisie selon nos valeurs. De plus cette billetterie sera source de propositions pour les CLAS afin d'organiser des activités ou sorties collectives. De par son accessibilité immédiate, elle permettra de toucher un plus grand nombre d'agents puisqu'elle ne sera pas contrainte par un lieu défini ou un temps d'attente imposé (des agents étaient exclus de la billetterie en raison de leurs affectations éloignées d'un CLAS ou de disponibilités horaires de travail incompatibles avec la permanence). Cette solution de gestion évitera les immanquables pertes financières dues aux billets invendus ou perdus et les frais d'envoi importants. Bien évidemment son utilisation sur de multiples supports (téléphone portable, tablette, ordinateur) en fait un outil facile d'accès : plus besoin de prévoir à l'avance sa demande de billets. Plus de 70 % de billets dématérialisés permettront une exécution presque immédiate. Pour les personnes n'ayant pas toute la technologie, une possibilité d'envoi ou de retrait en point relais sera envisagé. Le budget billetterie nationale et locale du CAES a été en 2017 d'environ 38 000 €. Un groupe de travail associant les élus et les CLAS sera mis en place rapidement, ainsi qu'une communication importante et des échanges indispensables avec les CLAS pour la réussite de ce projet !

Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) : Mise en œuvre dans les CLAS.

Le CAES aidera les CLAS à mettre en œuvre le RGPD. Pour cela le CAES aura besoin de votre collaboration concernant tous les fichiers que vous utilisez afin de remplir les registres et juger si une analyse d'impact sur la protection des données est nécessaire. Il vous proposera une méthode pour informer et obtenir le consentement des agents (encore à l'étude). Toutes les procédures seront standardisées pour tous les CLAS. C'est le CAES qui assumera la responsabilité du RGPD. Nous en reparlerons lors du prochain InterCLAS en octobre prochain. En attendant pour toutes questions contactez : kader.boulanouar@inserm.fr.

Un référent préférentiel pour les trésoriers des CLAS pour un meilleur suivi des dossiers.

Sabrina Younes est le référent des CLAS : Angers, Biopark, Bordeaux, Caen, Cochin, Grenoble, HEGP, Lariboisière, Lille, Montpellier, Nantes, Nice, Paris-Nord, Pitié, St Louis, Tolbiac.

Minh Marrache est le référent des CLAS : Cordeliers, Créteil, Dijon, Lyon, Marseille, Necker, Paris-Sud, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse, Tours. Attention Minh est absente tous les mercredis.

Un nouveau tableau des décharges de service : Le Bureau de la Politique Sociale de l'Inserm a élaboré un nouveau tableau de décharges de service (sous Excel) pour tous les agents Inserm élus aux bureaux des CLAS, pour une utilisation facilitée et plus rapide ! Vous avez pu le découvrir il y a quelques jours !

Retour du tableau avant le 20 juillet 2018.

L'équipe du CAES vous remercie de tous vos efforts pour faire vivre les CLAS, et vous souhaite un très bel été 2018.